

Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie

Bulletin d'information gratuit - Fédérer numéro 72 - janvier 2014

Numéro 72 - janvier 2014

Les 10 ans de la FFPP : affirmation, continuité et changement

Parution du rapport Robiliard sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie

Belgique : la reconnaissance du métier de psychologue passe d'abord par le Code de déontologie



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Sommaire

Editorial	3
Les 10 ans de la FFPP : affirmation, continuité et changement	
Régions	4
PACA & Lorraine	4
Articles	8
La FFPP a 10 ans ? J'y crois pas !	8
10 ans de FFPP	9
Dialogue de Johanny et Sylvain : Pourquoi rejoindre la FFPP ?	10
Les jeunes, que nous enseignent-ils et qu'attendent-ils de nous?	11
La FFPP a 10 ans, bilan et perspectives	13
Brèves	23
Appel à cotisation pour l'année 2014	23
Sisi fête son anniversaire	24
Parution du rapport Robiliard sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie	24
Congrès extraordinaire - CAF	25
Appel à candidature CE CoFraDeC	25
Lancement groupe de travail Santé au Travail	25
Belgique : la reconnaissance du métier de psychologue passe d'abord par le Code de déontologie	26
Du nouveau pour la commission éducation	28
Tribune libre	29
Formation	30
Manifestations professionnelles	31
La Librairie	33
L'Agenda de la FFPP	35

Directeur de la publication : Benoît Schneider

Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction : Céline Parisot

Comité de rédaction :

Sylvain Allain de Rantère, Patrick Cohen, Véronique Griffiths, Madeleine Le Garff,
Daniel Le Garff, Gladys Mondière, Karin Teepe
& Emmanuelle Truong-Minh.

Photos : Céline Parisot - Germain Parisot - Bruno Vivicorsi

Illustrations : Xavier Dazon.

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Siège social : 77 Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Bureaux : 71 Avenue Édouard Vaillant - 92 774 Boulogne - Billancourt Cedex

Tél : 01 55 20 54 29 - Fax : 01.55.20.54.01 - e-mail : siege@ffpp.net

Web : www.psychologues-psychologie.net

N° ISSN : 1961-9707



Les 10 ans de la FFPP : affirmation, continuité et changement

L'année 2013 clôt 10 ans d'existence de la FFPP. Elle a été ponctuée par deux temps essentiels : un anniversaire fêté à l'interne, le 8 juin 2013, à l'occasion d'un Conseil d'Administration Fédéral; un anniversaire public, le 10 décembre 2013, qui a permis d'inviter et d'accueillir les responsables des principales organisations et instances de la psychologie et les principaux media de la discipline. Chacun de ces temps, à leur manière, ont été à la fois riches d'échanges et confraternels. L'ensemble des textes des interventions de ces journées n'est pas repris ici, chacune de leur forme ne s'y prêtait pas et leur dynamique d'évolution aurait pu être l'objet de quelques redondances. Mais les contributions présentées dans le présent numéro de *Fédérer* apparaissent illustratives de la démarche et de l'état d'esprit qui a marqué cette étape.

Brigitte Guinot « n'y croit pas ! » et pourtant le 10 décembre, « les responsables des principales organisations (les petites et les grandes) trinquaient ensemble en papotant tranquillement de choses et d'autres », dont « ceux qui pensaient qu'on allait se casser la figure ». « La FFPP continue d'exister et ne se porte pas trop mal », observe Roger Lécuyer, même si fort de la conviction et de l'objectif du rassemblement qui l'a toujours porté, il oscille entre « le verre à moitié plein ou à moitié vide » quant au bilan de la décennie. Si « on ne peut se satisfaire de la situation actuelle », il invite au dépassement des modes d'organisation actuels et des identités sclérosantes. Ces constats ne sont pas ceux d'anciens responsables nostalgiques, critiques ou passésistes : lors de l'anniversaire public, 10 ans après la création de la FFPP, tous les principaux responsables, ceux des étapes fondatrices comme ceux qui ont pris leur relais, participaient à l'accueil et ils sont tous encore en pleine activité, engagés dans des fonctions en évolution, mais toutes portées avec la même conviction de l'avenir. S'agirait-il d'une absence de renouvellement ? La génération de responsables émergents nous rassure par deux témoignages puisque, la FFPP « a prouvé – à Virginie Tschomodanov –, adhérente

'par curiosité', qu'il y était possible de discuter sereinement de sujets qui fâchent » et qu'elle « ne lui a pas donné l'impression que sa jeunesse était un handicap ». Johanny Hospod et Sylvain Allain de Rantère, à l'issue d'un dialogue offert le 8 juin aux participants et résumé ici, proposent cinq mots-clés pour traduire leur sentiment d'accueil au sein de la FFPP : « laïcité, psychologues, ouverture, transmission, convivialité ».

Le lecteur prendra connaissance enfin d'un texte un peu plus long : « Une décennie pour la FFPP : bilan et perspective » qui correspond au discours introductif de l'anniversaire public du 10 décembre. On peut retenir trois orientations essentielles de ce texte : la référence à des axes qui apparaissent majeurs pour structurer l'avenir des psychologues et de la psychologie : l'Europe, la déontologie, les rapports entre praticiens et universitaires ; les acquis de la Fédération et la déclinaison sur cette base de propositions d'actions concrètes qui donneront corps et sens à notre action collective ; mais surtout au final l'affirmation d'une démarche, d'un « état d'esprit fédératif ». Toute position politique est à la fois affirmation d'une réflexion pour la discipline et la profession, et affirmation identitaire de la structure qui la porte. Les premières années de la FFPP ont dû, par nécessité sans doute, majorer le second pôle, ce qui s'est fait non sans tensions ni conflits au plan interorganisationnel. Ceux-ci se sont fortement atténués. Nous souhaitons structurer de façon active les moyens du premier pôle pour qu'en découlent la nécessité d'une progression de nos dispositifs institutionnels de rassemblement. Le lecteur attentif trouvera dans le texte nombre de suggestions qui y invitent.

Cet anniversaire doit être enfin l'occasion de remercier chaleureusement, et ils sont nombreux, toutes celles et ceux qui ont contribué pendant ces années à permettre cette belle aventure. Et Sisi ne saurait manquer de se joindre à toute notre équipe pour souhaiter à tous nos lecteurs une excellente année 2014 qui doit amorcer avec dynamisme notre nouvelle décennie !



Retour sur une 1ère journée d'étude à Nice

Karine CAVALIERI

Le 16 novembre 2013, environ un an après sa "re-naissance", la coordination PACA a organisé à Nice sa première journée d'étude à destination des psychologues et étudiants en psychologie, sur le thème très actuel de la santé psychique au travail.

D'autres professionnels intéressés, par cette thématique, nous ont contactés et auraient souhaité participer à notre colloque mais nous avons choisi de défendre les valeurs de la FFPP et de dédier notre première journée aux psychologues, en l'ouvrant notamment avec une présentation de la FFPP et de ses actions nationales et locales. Nous avons ainsi pu informer les participants, entre autres, du projet de groupe de travail sur la souffrance au travail proposé par Magali Manzano.

Le pari était un peu risqué et nous craignons que peu de psychologues y assistent. Au final, plus de 60 personnes inscrites, de divers horizons, un nombre tout à fait honorable, d'autant plus qu'il s'agissait de la toute première manifestation à Nice. Certains participants se sont même déplacés d'autres départements que le 06 (83, 84, 13, 30 et 75 !). Ce résultat peut être qualifié de succès, confirmé par les retours positifs des participants et intervenants qui ont montré un grand enthousiasme. Cette journée nous a par ailleurs permis de renforcer nos liens avec le département de psychologie de l'université de Nice.

Il est vrai que sa préparation a représenté un travail très important sur le plan de l'organisation et de la communication : conception de documents tels que la plaquette de la FFPP PACA, les affiches de la journée d'étude, le dépliant avec argumentaire et programme, le questionnaire de satisfaction demandé à la sortie de la journée, préparation et décoration de la salle (aux couleurs de la FFPP PACA : turquoise et violet !), buffet, stands, accueil et déplacement des intervenants venus de loin, répartition des tâches de chacun... Des procédures ont été mises

en place, avec également l'aide de Jeannine ACCOCE et l'expérience d'autres régions. Notre équipe comptait neuf organisateurs et quatre hôtes d'accueil et les intervenants étaient six.

La journée s'est articulée autour de trois volets : économique et social, recherche, pratique et clinique. La formule de présentation en binômes a été retenue. Patrick COHEN, membre du bureau fédéral de la FFPP et de la région PACA et directeur du Centre Régional d'Interventions Psychologiques à Marseille, a été le talentueux modérateur de cette journée d'échanges. Il a également ouvert le premier volet resituant la problématique dans le contexte économique et social actuel, au niveau régional et national, en insistant sur les positionnements et questionnements éthiques du psychologue face au discours économique. Louise SOULIÉ, psychosociologue du travail et des organisations, intervenant auprès du CMTI Santé et Travail 06, a complété cette première partie en proposant un état des lieux de cette problématique et des spécificités territoriales et en adoptant le point de vue du psychologue en médecine du travail, avec les limites que cela implique quant aux interventions possibles. Cette position particulière n'a d'ailleurs pas manqué de susciter des réactions et polémiques parmi le public.

Pour le volet recherche, deux enseignants-chercheurs ont exposé les résultats de leurs travaux sur la question de la souffrance au travail, de façon à partager leurs connaissances théoriques avec les praticiens souvent coupés de l'actualité scientifique. Florence ROLLAND-SAYAH, docteur en psychologie du travail, à partir d'un travail préparé avec Danielle JOUGLARD, également docteur en psychologie du travail et psychologue du travail, a présenté une "photographie" actuelle de l'impact de la souffrance au travail sur la base d'indicateurs chiffrés utilisés en psychologie du travail et nous a montré les apports de la recherche dans une application pratique, avec l'exemple concret

de la justice organisationnelle et des pratiques managériales. André QUADERI, psychologue clinicien, enseignant-chercheur et formateur, directeur du département de psychologie de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, est intervenu autour d'un de ses axes de recherche en gérontologie, à savoir la souffrance des soignants, soumis aux pressions et incohérences d'un environnement déshumanisé et d'un management lui-même soumis aux contraintes économiques déhumanisantes.

Pour le volet clinique et pratique, Marie-Anne PERREY, psychologue du travail, directrice de la société Calypso-IPRP et Ariane BILHERAN, philosophe, psychologue clinicienne, docteur en psychopathologie ont croisé leur regard sur un même cas pratique qui traitait d'une situation de plainte concernant des pratiques de harcèlement en entreprise. M-A PERREY nous a fait partager son expérience pratique en présentant ses outils et ses modes d'intervention sur site et en

insistant sur la nécessité d'analyse, de prise de distance et de réflexion éthique de la part du psychologue du travail devant avant tout penser son action et lui donner un sens. N'ayant pu se déplacer, Ariane BILHERAN a conclu la journée par son témoignage vidéo sur la place et le vécu du psychologue consultant en situation d'audit, lui-même en souffrance ; elle a rappelé les risques de certaines situations (isolement, perte de neutralité, manipulation...), les limites du psychologue mais aussi les ressources auxquelles il peut et/ou doit avoir recours, telles que la supervision et/ou la concertation en équipe avant toute prise de décision.

Chacun des volets a été suivi d'un échange-débat avec le public, peut-être trop bref ; le dernier s'est conclu par une table ronde réunissant les intervenants de la journée en interaction avec la salle dont les réactions ont révélé de nombreux questionnements et doutes autour notamment de la déontologie et de l'identité du psychologue.



Cette formule et l'idée de rassembler des regards, orientations et fonctions de psychologues différents autour d'une même problématique est en fait un concept nouveau à Nice ; il s'agissait d'une première ! Ce qui est ressorti du colloque est que notre « plus » résidait justement dans ces notions de rassemblement et diversité à la fois, peut-être pourrions-nous dire de diversité et identité(s) dans le rassemblement, ce qui prouve le bien fondé des valeurs de la FFPP !

Cette manifestation a ainsi permis de mettre en évidence la présence de besoins chez les psychologues de la région : rassemblement, appartenance à une communauté, identité(s), reconnaissance, échanges mais également de grandes peurs, fragilités et méfiance qui ont pu surprendre certains intervenants, tels que M-A PERREY par exemple, vivant une réalité bien différente à Grenoble ou Paris.

Le dépouillement de nos questionnaires de satisfaction a par ailleurs confirmé l'impression positive suite au colloque : la majorité des participants se dit satisfaite quant au programme, à l'organisation et l'accueil. Ce questionnaire a également mis en évidence de grands besoins de formation et échanges au sein de la population des psychologues présents qui semblent "assoiffés" de rencontres de tout type. Il a malheureusement confirmé une

méconnaissance de la FFPP et de ses actions ainsi qu'une faible intention d'y adhérer. À nous donc de rendre la FFPP plus "attractive" en poursuivant nos efforts de communication et ouverture !

En réponse aux attentes des psychologues de la région, nos projets pour 2014 sont nombreux : mise en place de groupes d'intervision et interformation entre adhérents, groupes de travail sur thématiques diverses, organisation de conférences-débat, renforcement de notre collaboration avec le département de psychologie de l'UNS, ouverture vers d'autres organisations et professionnels. L'idée d'un découpage de la région en est/ouest avec mise en place d'une délégation ouest est également en train de prendre forme.

Par l'organisation de cette 1ère journée, nous nous étions lancé un défi, avec le pari un peu risqué, selon plusieurs psychologues, de parvenir à réunir autour d'une même problématique des psychologues d'horizons différents... et nous l'avons gagné !

Ce sont les psychologues de la région qui nous en lancent un à leur tour : répondre à leurs besoins et attentes, que nous avons en partie stimulés. Il s'agit maintenant de nous montrer à la hauteur de ceux-ci en nous mettant au travail dès à présent ! Tout un programme pour 2014 !...



Signal-éthique du signalement

La coordination régionale Lorraine propose une journée d'étude le 20 juin 2014 à Nancy, le thème retenu cette année est le signalement :

"Signal-éthique du signalement".

Nous allons, comme chaque année, nous rencontrer autour de notre clinique, qu'elle soit en institution ou non. Et, bien évidemment, tenter d'échanger sur les questionnements qu'imposent le signalement (l'information préoccupante depuis peu), et, bien souvent, le contexte d'urgence qui ne permet pas d'y voir toujours très clair, de travailler sereinement et en lien.

Que signale-t-on : une famille, une situation, un lien pathologique ?

Et lorsque l'inquiétude n'est pas fondée sur des actes ?

La place particulière du psychologue, le "confident nécessaire" : place dans la situation, dans l'institution etc.

Et l'éthique ? Et la législation ?

Le secret professionnel, le travail clinique, l'éthique, la déontologie, la citoyenneté viennent se conjuguer et s'entremêler avec d'autres représentations : la famille, la personne « en

fragilité », l'institution, etc. Il s'agira alors de partir de la pratique et confronter nos représentations professionnelles, dans le but de mieux définir le danger, la fragilité, tout en continuant à travailler avec les familles.

Nous inviterons des professionnels, praticiens et chercheurs et nous invoquerons d'autres éclairages, notamment philosophiques et éthiques.

Cette journée de réflexion se déroulera en trois temps :

- Un temps de définition du signalement du point de vue du juriste, du psychologue et du philosophe
- Un temps d'échanges et de réflexions autour de deux vignettes cliniques
- Une session d'affichage de posters scientifiques, sur le thème : enfance en danger, travail avec les familles en fragilité, éthique

et déontologie du psychologue dans le cadre d'information préoccupante etc.

Nous restons disponibles pour donner des informations sur la journée d'étude à cette adresse : je.crl.2014@gmail.com.

Vous pouvez contacter la CRL pour toute autre question ou renseignement sur la coordination à lorraineffpp@gmail.com.

Comité scientifique de la Journée d'Étude :

Christophe DEFERT, Rebecca GODARD, Céline PARISOT, Benoît SCHNEIDER, Anne TENCE, Virginie TSCHEMODANOV

Comité d'organisation de la Journée d'Étude :

Noémie BOIVIN, Émeline DAUTEL, Christophe DEFERT, Céline PARISOT, Virginie SEMARD, Sophie SERY, Gilles SOULIGNAC, Anne TENCE, Virginie TSCHEMODANOV

SIGNAL-ÉTHIQUE

HELP!

20 juin 2014
Domaine de
l'Asnée (Nancy)

DU SIGNALEMENT

je.crl.2014@gmail.com

Articles

La FFPP a 10 ans ? J'y crois pas !

Brigitte Guinot

Utopiste de la Cause des psychologues

C'est fou comme une coupe de boisson aux bulles accompagnées de quelques mignardises (les meringues étaient vraiment délicieuses) changent pendant quelques instants la face du monde (ici celui des psychologues Français). Car c'est tout de même ce qui s'est passé ce samedi 14 décembre 2014. Les responsables des principales organisations (les petites et les grandes) trinquaient ensemble en papotant tranquillement de choses et d'autres.

Rien d'extraordinaire me direz-vous; certes, boire un coup et manger quelques gâteaux le jour d'un anniversaire ne va pas changer la face du monde (des psychologues), sauf que l'anniversaire (10 bougies quand même!) dont on parle ici est celui de la Fédération. À défaut d'avoir pu réussir ce rassemblement tant espéré par quelques-uns il y a un peu plus de 10 ans, nous voilà réunis pour trinquer avec ceux qui (comment dire les choses en restant soft?) pensaient bien qu'on allait se casser la figure sur les peaux de bananes jetées çà et là sur notre chemin...

Étrangement, cet après-midi-là, j'avais en boucle la p'tite chanson de Souchon, celle qui dit

qu'il a dix ans et qu'il sait que ce n'est pas vrai.

Un peu comme la fédé qui dit qu'elle a dix ans ; et moi, je sais bien que ce n'est pas vrai, elle a bien plus que ça!

Elle réunit à elle toute seule, tout ce qui a composé un jour ou l'autre les principales organisations, (les petites et les grandes); elle n'y est pas arrivée (pas encore) mais c'est sur cette utopie qu'elle a pu autant se développer en 10 ans.

" si tu m'crois pas hé, t'ar ta gueule à la récré" chantonne Souchon....

Alors oui, je décide cet après-midi du samedi 14 décembre, de rêver que nous avons 10 ans même si ce n'est pas vrai, que dans nos utopies, les plus grands, les géants et les petits hommes verts, n'ont rien à y faire. Oui, je veux croire, que nous serons encore les rois de la sarbacane et que nous enverrons des chewing-gums mâchés à tous les vents sinon t'ar ta gueule à la récré.

Je veux rêver que dans 10 ans nous n'aurons pas 20 ans.



10 ans de FFPP

Roger Lecuyer

Dix ans d'existence, c'est bien peu pour une organisation de psychologues, et l'on pourrait se demander si les dirigeants de la Fédération n'ont pas fait preuve d'impatience en fêtant ce 10^e anniversaire quand le SNP a 63 ans, et la SFP en a 112, pour ne citer que les deux principales organisations fondatrices de la FFPP. Mais il s'est passé bien des choses en 10 ans, et l'on peut à l'inverse considérer que le fait qu'après cette période, la FFPP continue d'exister et ne se porte pas trop mal mérite ce petit coup d'œil dans le rétroviseur.

Disons le tout de suite, le verre est à moitié plein, ou à moitié vide, comme on voudra, et je voudrais avancer quelques hypothèses sur le pourquoi de cette semi-réussite. Il y a eu dans les débuts de la FFPP beaucoup de questions de personnes, sans doute inévitables, et sur lesquelles il ne sert à rien de revenir. Mais au-delà, il me semble qu'il y a eu de la part des responsables de l'époque (dont je fais partie) un optimisme exagéré sur la possibilité de passer d'un type de structuration de la profession à un autre, avec la raison que ce dernier était meilleur que le précédent. Les résistances au changement ont été interprétées comme la volonté manifeste de refuser ce changement, ce qui n'était pas le cas, loin s'en faut, de toutes les personnes impliquées.

Concernant la SFP, dont le processus d'adhésion à la FFPP s'est arrêté après qu'elle a voté les statuts de la Fédération, il aurait fallu alors qu'elle réforme ses propres statuts pour cesser d'être elle-même une confédération d'organisations. Certains responsables y étaient opposés par principe et depuis le départ, même si toutes les organisations affiliées à la SFP avaient voté le 16 décembre 2000 la délégation de moyens et de pouvoirs à la nouvelle organisation alors à créer. Pour d'autres, recentrer la SFP sur la recherche, c'était lâcher la proie pour l'ombre, et nous nous sommes trouvés dans un calendrier où chacun attendait que « les autres » changent leur propre organisation pour l'adapter à la situation avant de changer soi-même. Ainsi, de même que la SFP n'a jamais réformé ses statuts

contrairement à ses engagements, l'ANOP a mis deux ans avant de se dissoudre, alors qu'elle devait le faire immédiatement.

Du côté du SNP, les choses étaient bien différentes. La volonté majoritaire étant de créer une organisation unitaire, la déception de l'acceptation nécessaire de la fédération a créé un vide gigantesque sur ce que devait être la place du syndicat dans cette structure fédérale. Un vide d'ailleurs indicible, puisque dans les discussions fort longues sur les statuts de la FFPP, l'idée que le mode d'appartenance de chaque organisation à la Fédération puisse être différent, et qu'en particulier une place spécifique soit réservée aux syndicats n'a fait l'objet d'aucune proposition. En est résulté une relation bloquée entre les dirigeants du syndicat et ceux de la fédération, en partie communs, situation qui ne pouvait se terminer que par la sortie du SNP de la FFPP.

La période qui a suivi a été marquée par de grandes tensions entre organisations, le pronostic vital étant très engagé concernant la FFPP, de la part de ses adversaires, qui ont parfois vendu la peau de l'ours... Dans un premier temps, la FFPP a survécu, dans un second temps, elle s'est développée. Les dirigeants des organisations non membres ont alors fait preuve de réalisme et une collaboration a pu s'instaurer, dans des conditions certes parfois difficiles, mais parfois aussi fécondes, comme dans le cas du code de déontologie, du titre de psychothérapeute, de l'ICAP 2014 ou d'EuroPsy.

Alors, pouvons-nous nous satisfaire de la situation actuelle ? Certainement pas ! Nous ne pouvons pas nous satisfaire du fait que les dirigeants de toutes les organisations françaises de psychologues dépensent une partie de leur énergie à traiter les problèmes de la profession et une autre partie, au moins égale et plus épuisante, à traiter de la manière dont vont réagir les autres organisations à ces mêmes problèmes et à ce qu'ils vont faire. Si tous ces dirigeants pleins de bonne volonté et souvent de talent travaillaient ensemble dans la même

organisation, quelle efficacité nous gagnerions ! Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'être l'un des pays du monde, et sans doute le pays d'Europe où les psychologues sont les moins bien organisés. Alors, ce bilan de 10 ans doit nous préserver de tout triomphalisme et de tout fétichisme d'organisation, fétichisme auquel nous nous sommes opposés de la part d'autres organisations. La FFPP d'aujourd'hui n'est pas l'organisation dont ont besoin la profession et la discipline. Elle est pourtant, dans la situation

française actuelle, ce qui s'en rapproche le plus. Il reste donc à se mobiliser pour que la FFPP de demain, ou ce qui pourrait la remplacer ressemble plus aux organisations très efficaces des pays qui nous entourent. Aux tenants de l'importance des spécificités françaises, je continue donc de poser la même question qui reste sans réponse : pourquoi les modes d'organisation qui marchent bien ailleurs seraient-ils a priori moins bons que ceux qui marchent mal chez nous ?



Dialogue Johanny et Sylvain : Pourquoi rejoindre la FFPP?

Pour l'échange de connaissances, pour rompre l'isolement, pour soutenir le passage de la vie étudiante (diversité des parcours universitaires) à l'après... Pour être en lien, pour discuter avec d'autres qui nous comprennent, pour faire un pas de côté, pour renforcer notre sentiment d'identité, pour communiquer entre personnes qui ne sont pas dans la même optique. Lors de nos toutes premières réunions, les débats passionnés nous ont impressionnés. Il y a la crainte de s'engager, la peur d'agir, l'information à distiller autour des mots tels que « syndicat », « militer », « fédérer », puis les échanges s'élargissent : les discussions intergénérationnelles, inter champs professionnels. Il existe une forte motivation autour de la quête d'identité en sortant de l'université, il s'agit d'adhérer à un corps, de faire

vivre ce corps. Peut-on prouver cette identité ? Existe-t-elle ? C'est un challenge. La formation et les tarifs préférentiels pour étudiants sont aussi très attractifs. Cela représente un réseau pour l'insertion et un étayage des plus anciens que l'on ne trouve pas forcément sur le terrain. La FFPP a déjà beaucoup donné aux plus jeunes diplômés.

Le futur doit se construire dans la lignée de l'échange, d'un rayonnement plus important notamment à l'université. Et... nous aimerions bien avoir des parents qui ne se disputent pas et qui soient cohérents dans leur éducation.

Cinq mots qui définissent la FFPP : **laïcité**, être à côté de **psychologues** (et pas psy-choses), **ouverture**, **transmission**, **convivialité**.

Les jeunes, que nous enseignent-ils et qu'attendent-ils de nous ?

Virginie Tschomodanov, 28 ans.

Toutes ses dents (sauf les dents de sagesse)

Adhérente depuis 4 ans.

En voilà une bien belle question !

Déjà une bien belle démarche de qualité ! A l'heure, justement, où l'Institution avec un grand I comme « Idéal » se prémunirait contre elle-même en demandant à l'usager de mettre des petites croix dans des cases idéalement fiables, me voilà à me poser la question.

Comme il est évidemment extrêmement difficile de répondre sans s'étaler ni pamphléter (du verbe « pamphléter » que j'invente ici-même et qui s'utilise – si, si ! après avoir, par exemple récemment fêté les 10 ans de la FFPP), je vais, par une pirouette, répondre à une question par une autre question, ce que tout psychologue doit savoir faire : « Qu'est-ce qui fait qu'on adhère ? (au fait) ».

J'invoquerais bien la théorie de l'engagement, le besoin de sentiment d'appartenance à une communauté de pratiques, l'envie légitime de valoriser et se revendiquer de quelque chose d'impalpable – la bonne pratique, parfois matérialisée par le Code de Déontologie, parfois vérifiable par la satisfaction d'une belle journée accomplie de son devoir lors du debriefing à l'apéro... ou tout simplement adhère-t-on pour obtenir des prix bisous aux formations et événements organisés tout au long de l'année. Cela relève d'une autre psychologie, la psychologie des psychologues qui doit sans doute encore rester mystérieuse (on sait ce que ça donne quand on s'intéresse aux chaussures des cordonniers hein...).

En échangeant avec les collègues et comparses, et en essayant de me pencher sur mon propre engagement de jeune diplômée-professionnelle-adhérente, et en ayant lu récemment Malevitch, blanc sur noir dans le texte pendant les vacances⁽¹⁾, j'ai associé sur

le rapport à l'Institution Idéale, sur la grosse machine et le petit d'homme, sur la sécurité que représente celle-ci. Voilà peut-être ce que vient chercher le jeune. Ceci est évidemment une interprétation. Je m'explique.

J'ai un peu fantasmé sur l'idée que la vie – professionnelle en l'occurrence, était peut être cet éternel (aller et) retour entre ce



CETTE JEUNE FILLE
EST SUIVIE PAR DES PSYS
DEPUIS 10 ANS ...

besoin d'indépendance, de se démarquer de références parfois trop lourdes à porter, le test, l'essai-erreur du jeune professionnel qui a enfin eu son diplôme, probablement sponsorisé par du café bon marché... et puis le retour aux sources, à la sécurité théorique, à la Référence, au Surmoi, aux codes et au Code.

Dans un Idéal de moi à moi-même je vois la FFPP comme un garde-fou ET le garant des expérimentations et des pratiques singulières, qui, elles-mêmes, viendront alimenter la machinerie de plein de chair fraîche qu'elle digèrera pour créer de nouvelles références ou s'actualiser, dans une autre temporalité, nécessairement plus lente car les rouages ne sont pas tous huilés de la même manière (et encore heureux).

En écrivant cela je pense à Wallon, aux stades centrifuges et centripètes, redoutablement bien écrits, lorsqu'il s'agissait alors de rendre compte du développement de l'enfant⁽²⁾. Pardon pour la référence développementaliste sécurisante. Déformation initiale et professionnelle. Nous sommes les enfants de la FFPP, et nous sommes son avenir aussi. Je vois la FFPP comme une instance sécurisante mais pas infantilissante, comme un grand Autre neutre et bienveillant qui invite et valorise plutôt que décrète et sanctionne. Nous allons très probablement nous casser la gueule et les dents en pestant de ne pas avoir suivi vos conseils plus tôt, lorsque notre adolescence fédérale viendra. Mais c'est ça qu'on vient chercher et qu'on cherchera à alimenter, dans une dynamique qui, je l'espère n'aura de cesse que de nous attirer vers l'expérimentation tout en ayant le manuel explicatif dans un coin de la tête.

En écrivant cela, je pense à notre incroyable Journée des Régions de cet automne. Je fais probablement encore un lien entre la dynamique régionale, cette incroyable réunion avec les idées qui fument et la jeunesse de l'assistance qui ne manque pas d'idées innovantes pour avancer sans se frotter à une force d'inertie avec un grand I comme malheureusement les grandes Instances nous le prouvent un peu plus tous les jours. Vous

nous avez permis d'avancer collectivement et de poser les jalons nécessaires à la prévention du morcellement qui s'avèrerait angoissant dans la mise en œuvre de nos actions.

Et en écrivant cela, je pense à cette vivante et dynamique discussion entre la nouvelle vague de psychologues, entre ces forces vives et les grands Autres. Nous ne sommes pas des Bisounours à la FFPP, on sait très bien que les gens qui lisent cela aujourd'hui sont probablement les plus Impliqués (dans une logique probablement imparable jusqu'à preuve du contraire). De toutes les obédiences et générations, des Mathusalem aux m'as-tu-vu, l'idée même, qu'à un moment donné et dans un même espace-temps les réflexions convergent et se subliment, ça veut peut-être dire que « y'a des choses à faire là-dedans » (en français dans le texte). Je ne suis pas un Bisounours, je suis même plutôt cynique. J'ai adhéré à la FFPP par curiosité, en pensant qu'il était bien évidemment impossible de discuter sereinement sur des sujets qui fâchent. J'ai continué à adhérer parce que la FFPP m'a prouvé le contraire. Je me suis engagée dans la matrice parce qu'on ne m'a pas donné l'impression que ma jeunesse était un handicap.

To be continued...

(1) Kazimir Malevich, *La paresse comme vérité effective de l'homme*, 1921. J'ai donc appris pendant les vacances qu'il avait aussi écrit des livres, que je vous recommande chaleureusement!

(2) Je suis bien embêtée pour citer la référence exacte. Cynique alors que je parle de la référence rassurante. Le grand Internet m'indique que la théorie développementale d'Henri Wallon est à dater entre 1925 et 1945. Ainsi parlait Wikipédia.

La FFPP a 10 ans, bilan et perspectives

Benoît Schneider, Président de la FFPP
en collaboration avec le bureau fédéral
et une contribution essentielle de Patrick Cohen

Introduction

D'un vote historique en octobre 2002 où 50 organisations de psychologues ont lancé un pari insensé et de statuts déposés en janvier 2003, naît la FFPP, *Fédération Française des Psychologues et de Psychologie*. Mobilisation historique autour de l'idée du rassemblement d'une profession, la Fédération s'est construite sur ses idéaux d'ouverture et d'échanges. Forte des engagements et des actions qu'elle a menées ces 10 dernières années, elle entre dans une nouvelle décennie, occupant désormais une place incontournable dans le carré des principales organisations françaises.

Pour autant, la FFPP se confronte à un paradoxe : le processus de rassemblement, qui a inspiré sa création, n'a pas été conduit à son terme puisqu'il n'a pas rassemblé toutes les organisations qui l'ont fondée. Le mouvement unitaire initial a connu un reflux dans les années qui ont suivi et un retour du dialogue, voire plus, s'est fait sentir depuis quelques années.

Le texte qui suit n'a pas pour objet une analyse historique de cette évolution durant la décennie, il propose plutôt de partir d'un bilan permettant une mise en perspective pour l'avenir.

Le bilan s'amorce par la mise en exergue de trois dimensions fortes, dimensions qui marquent par leur intensité : la Déontologie, l'Europe, les relations entre praticiens et universitaires. Ils constituent plus que des enjeux majeurs pour la profession, ils en constituent les fils essentiels et la FFPP contribue à les tisser de sa place singulière. Qui dit bilan dit aussi regard sur la structuration et l'activité de la FFPP qui étaye ses acquis.

Comment sur ces constats et sur ces bases, faire de cet anniversaire un moment charnière ? Ce sont dès lors les perspectives de la Fédération

pour les années – pour la décennie – à venir qu'il s'agira de déclinier : une lecture d'abord des enjeux pour la profession, de la place que la FFPP entend y occuper, et de sa volonté d'action telle qu'elle s'inscrit déjà, mais que nous visons à renforcer : être source d'initiative combinée à la volonté permanente d'un travail de concertation avec les organisations professionnelles au service de l'état d'esprit qui a présidé à la fondation de la FFPP.

Quel bilan peut-on tirer de cette décennie écoulée ?

La Déontologie

Si la déontologie est au cœur des préoccupations et des conduites des psychologues et qu'elle représente un axe majeur de toutes les organisations professionnelles, sa mise en œuvre quotidienne est le fruit de l'engagement de la FFPP. C'est à inscrire à l'actif de son bilan.



La CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues), instance voulue par toutes les organisations et composée de membres d'horizons divers, n'existe aujourd'hui matériellement que par le financement pérenne et constant que la FFPP lui procure. En garantissant son fonctionnement tant matériel qu'institutionnel, la FFPP a assuré une mission d'intérêt général en maintenant vivante cette déontologie par la production des avis.

Le site⁽¹⁾ de la CNCDP et ses avis sont très consultés. Le référencement de ces avis, résultat d'un très gros travail, est désormais un outil majeur à disposition des psychologues et des usagers : il permet un travail de réflexion sur des situations apparentées ; il est un outil désormais indispensable de la formation des jeunes psychologues ; il devient enfin de plus en plus une donnée d'usage en jurisprudence ce qui témoigne de la qualité du travail produit.

C'est par le soutien de la FFPP que la CNCDP organise des journées d'études donnant lieu à la publication d'actes. Après s'être penchée sur la question des « attestations » en 2010, celle du « Secret professionnel » fin 2011, la CNCDP traitera en avril 2014 du « psychologue dans les institutions et les organisations : question(s) de déontologie ».

Mais la FFPP a aussi favorisé avec un réseau d'autres organisations, la réactualisation du Code devenue nécessaire 15 ans après l'écriture de 1996, version actualisée et signée par de nouvelles organisations. À titre d'illustration, aucun article n'existait autour de la cyberpsychologie, ce vide est aujourd'hui partiellement comblé.

Enfin, la FFPP dans le cadre du GIRéDÉP (Groupe Intergorganisationnel pour le Règlementation de la Déontologie des Psychologues), participe à la réflexion sur la réglementation du Code qui était déjà, en 1996, un des objectifs que la profession s'était fixée. Nous reviendrons sur cette thématique dans le cadre des « perspectives ».

L'Europe

Le processus de rassemblement de la

profession au début des années 2000 a réinterrogé la fonction de représentation tant au plan national qu'au plan européen. Avec la dissolution de l'ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues), consécutive à la création de la FFPP, le mandat de représentation au niveau européen a été transféré à cette dernière. La FFPP est donc le représentant officiel de la France à l'EFPA (EFPA ou FEAP : Fédération Européenne des Associations de Psychologues).

Depuis près de 30 ans que la France occupe cette place, nous avons beaucoup appris de nos collègues. La première des leçons est que la psychologie française n'est pas seule dans l'univers et que nous devons tenir compte de cette réalité dans la formulation de nos orientations et l'expression de nos choix.

Aujourd'hui en Europe les niveaux de formation sont différents. Or chaque psychologue peut exercer librement dans tous les pays de la communauté. La profession ne peut rester indifférente à un risque de déqualification par le bas. Si la barrière de la langue reste un frein, si des formes de contrôle partielles existent lors des demandes de titre en France de la part de psychologues formés dans d'autres pays d'Europe, les mouvements ne sont plus marginaux : depuis 1999, plus de 1500 psychologues de la CE ont obtenu le titre par la voie spécifique qui leur est proposée⁽²⁾.

La profession, au niveau européen et par la voix de l'EFPA, a donc mis en place un garde-fou : le label *EuroPsy*. À défaut d'un diplôme commun sur le plan européen (à l'échelle nationale, cela est déjà une gageure) le label *EuroPsy* offre la garantie d'un contenu harmonisé et valide d'un pays à l'autre. L'EFPA, c'est aussi le lieu où la France peut présenter sa différence et veiller à ce que le processus d'harmonisation, nécessaire à l'échelle européenne, ne soit pas réducteur quant à nos intérêts spécifiques. Il s'agit donc d'y défendre la richesse de nos spécificités tout en permettant, par ce processus commun, de consolider la reconnaissance de nos niveaux de formation.

⁽¹⁾ Site CNCDP ; travail de référencement réalisé en particulier par Anne-Marie Fontaine et Françoise Coutou, anciens membres de la CNCDP

⁽²⁾ Commission nationale chargée d'évaluer le niveau des diplômes étrangers en psychologie.

Mais l'Europe ne saurait se ramener à Europsy. Le travail au sein de l'EFPA invite à prendre en compte pour exemple :

- des regards renouvelés dans le champ de la psychologie de l'éducation, cf. projet EPSIL (European School Psychologists Improve Lifelong Learning) dans le cadre du NEPES (Network of European Psychologists in the Educational System), devenu lui-même en 2011 commission permanente (*Standing committee*) de l'EFPA ;

- des champs nouveaux en émergence, mal connus en France et porteurs d'emplois, telle la psychologie du trafic ; il existe une commission permanente dédiée au niveau de l'EFPA et la FFPP vient de créer à ce sujet une mission spécifique ;

- la coordination de problématiques sociétales qui demandent des réponses dans le cadre de coopération inter-états doivent donc s'appréhender à l'échelle européenne : crises et désastres (commission permanente de l'EFPA), droits de l'homme ou problématiques migratoires (qui donnent lieu à *tasks forces* à l'EFPA au sein desquelles la France est représentée).

Rappelons ici aussi que la FFPP est la seule à soutenir financièrement cette présence européenne.

Les relations entre praticiens et universitaires

La FFPP, de par son fonctionnement, a démontré la possible articulation praticiens/enseignants-chercheurs. Les plus anciens se souviennent certainement des clivages et du fossé qui séparaient les enseignants des praticiens, clivages qui perdurent encore dans de nombreux lieux.

La FFPP a démontré statutairement que cette opposition pouvait être dépassée et au cours de sa jeune existence, nous avons pu constater qu'elle a été animée par la coprésidence d'un(e) praticienne et d'un universitaire.

Cette collaboration s'est aussi traduite par la présence de l'AEPU (Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités) au sein de la FFPP et l'évocation de son activité sera reprise lors de la table ronde. Mentionnons simplement ici pour mémoire les travaux réalisés autour des référentiels de compétences qui sont une bonne illustration

de travaux initiés et pilotés par l'AEPU mais qui ont associé de nombreuses organisations à leur finalisation. Mais les années récentes se caractérisent, en particulier sur la base de ces acquis, par une capacité de représentation nettement plus avérée dans les instances de négociation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, même si bien des progrès restent encore à faire.

Les fruits de cette collaboration entre universitaires et praticiens se caractérisent au final par un développement de la réflexion scientifique (ainsi les nombreux colloques et journées d'étude organisées par la FFPP où praticiens et universitaires parlent « à égalité » ; ce partenariat privilégié s'illustre dans des actions communes et la récente alliance avec la SFP (Société Française de Psychologie) sur deux dossiers majeurs : au sein du CoFraDec (Comité Français de Délivrance de la Certification EuroPsy) et dans une manifestation scientifique d'envergure internationale : ICAP (Congrès Internationale de psychologie Appliquée, Juillet 2014, <http://www.icap2014.com/>) 2014. Il se manifeste enfin de façon exemplaire dans le cadre d'échanges d'expertises tels que nous les mentionnerons infra en évoquant la Conférence de consensus sur l'utilisation des mesures dans l'examen psychologique de l'enfant.

Quelques acquis de la FFPP

Le développement d'espaces de réflexion

De façon plus générale, la FFPP a contribué à développer les espaces de réflexion et d'échanges au sein de la profession. Nous devons à cet égard citer par exemple *Les Entretiens de la Psychologie*, mais aussi le magazine *Fédérer* et notre newsletters qui sont diffusés à plusieurs dizaine de milliers de personnes. S'ils se déclinent au plan national, ils se déclinent aussi en régions où des dispositifs émergent autour des groupes d'analyse des pratiques et de l'Intervision. Ceux-ci donnent lieu à une réflexion sur la pratique mais également sur les processus de co-transmission.

Des formations par des psychologues pour des psychologues

Enfin plus surprenant, car non initialement

prévu dans ses objectifs, la FFPP occupe une place croissante dans la formation continue des psychologues, ce que sa devise (« *Des formations par des psychologues pour des psychologues* ») et le label récemment déposé « EPEP » (Entretiens du Psychologue et de l'Enseignement en Psychologie) illustrent fortement.

De grandes manifestations

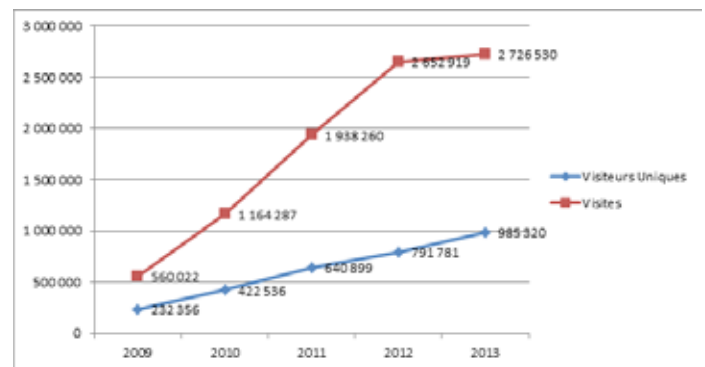
Rappelons les *Entretiens* déjà cités, mais aussi par exemple les colloques en psychologie et psychopathologie de l'enfant, la conférence de consensus, les journées de psychogérontologie, de psychologie communautaire, en psychologie de l'intervention de crise...

Un dynamisme avec les régions

Les Coordinations régionales ont développé des actions dans différents registres qui ont grandement contribué à la visibilité de la FFPP, tant en métropole qu'en Guadeloupe : accueil et information de psychologues ou d'usagers, journées d'études qui ont permis de mobiliser des compétences régionales, de nourrir des liens avec les universités, de concrétiser les échanges par des publications dont un bel exemple est le numéro spécial de *Fédérer* consacré à la catastrophe de Haïti⁽³⁾, de créer un réseau d'expériences interrégionales. Mais le travail en région c'est aussi le nécessaire échange pour un fonctionnement démocratique au sein de la FFPP, c'est enfin un lieu essentiel de maturation des cadres de la FFPP qui permettront le renouvellement générationnel.

Un site et un forum

Cet anniversaire fournit l'occasion de rappeler le renouvellement du site web, suite à la refonte complète de notre maquette de présentation. Le site est un outil essentiel de la vie de la FFPP, mais il est devenu au-delà un outil majeur pour les psychologues, les étudiants, le public. Depuis 2009, en prenant en compte le portail et le forum, c'est près d'un million de visiteurs qu'a connu le site (pour 2 700 000 visites). Ce sont des documents téléchargés en nombre : la palme revient au code déontologie (plus de



Fréquentation site et forum d'avril 2009 à juillet 2013.

14000 téléchargements). Si *Fédérer* connaît une moyenne annuelle de plus de 3000 téléchargements, le n°58 de février 2011 a été l'objet de 10700 téléchargements. Le dernier n° de décembre, après quelques jours de mise en ligne a été téléchargé 2200 fois. 500 à 600 personnes sont présentes de façon quasi-permanente sur le forum. Il a connu pratiquement 1 million de visiteurs différents par an et environ 25 millions de pages vues.

Dix ans, un moment charnière : Des attentes, un regard critique, des évolutions sociétales

La FFPP a nourri des attentes

Une récente enquête publiée dans *Fédérer*⁽⁴⁾ a porté sur le regard des psychologues sur l'action de la FFPP et les attentes à son égard : elle montre les attentes, en particulier au plan de la déontologie et de la représentation, attentes partagées par les adhérents et non adhérents.

Le bilan serait donc totalement positif ?

Toutefois, la FFPP aujourd'hui ne regroupe pas toute la profession comme elle se l'était fixée au départ. Elle continue cependant à porter l'espoir du rassemblement. Malgré les multiples organisations qui la composent, elle n'est pas devenue le lieu unique du regroupement qu'elle aurait pu être à l'instar de l'essentiel des organisations psychologiques européennes.

Si d'aucun peuvent y voir la déclinaison de la diversité qui anime la psychologie, on peut aussi

⁽³⁾ Spécial *Fédérer* (2013). *Psychologie de l'Urgence. Quand Haïti gronde* : 12 janvier 2010. Ed. Nestor.

⁽⁴⁾ Schneider, B. & Kop, J.-L. (2013). *La FFPP ose se regarder. Fédérer*, n°70, septembre 2013, 9-17

y voir confirmation de la spécificité française qui n'arrive pas à dépasser ses clivages internes.

Si l'on s'attache à observer son évolution interne la FFPP, structurée initialement sur les adhésions des associations, adosse aujourd'hui sa légitimité à une croissance forte liée aux adhésions directes des psychologues en individuel qui viennent s'ajouter aux membres des associations historiques. On peut cependant observer, dans la période récente, la prise en compte d'une réflexion plus marquée d'organisations qui se créent sur la base d'une identité propre mais qui intègrent dans leur raisonnement la nécessité d'un portage plus élargi par une représentation nationale et qui manifestent à cet égard des attentes vis-à-vis de la FFPP. Ce qui est encore un frémissement reste à finaliser et il y a là un vrai travail de culture politique que la FFPP suscite et qu'elle doit nourrir.

La psychologie et les évolutions sociétales

Nous sommes passés de l'ère industrielle à l'ère des services, du plein emploi à la raréfaction du travail, de la stabilité des carrières à un renouvellement imposé. Nous sommes passés d'une société au service du public à une société produisant des services à des publics cibles de plus en plus captifs. L'aliénation de l'homme couplée à sa marchandisation est en cours.

Des évolutions sociétales risquent d'entraîner la profession, les associations de psychologues et le public dans des écueils majeurs. Face à ces enjeux, la première de nos orientations vise à protéger le public des mésusages de la psychologie.

La FFPP s'engage à préserver ses fondamentaux, à protéger les publics, à continuer de porter les aspects déontologiques de défense de la personne dans sa dimension psychique.

Les psychologues en tant que profession ont une responsabilité sociale. Ils doivent alerter, prévenir, dénoncer toute atteinte directe ou indirecte au respect de la dimension psychique, notamment en ne laissant pas employer les termes psychologiques pour stigmatiser les personnes soumises à des conditions sociales et de vie inacceptables.

Si le fond du métier des psychologues demeure constant, la forme de ses interventions va quant à elle subir, subit déjà de grandes mutations. Travailler à domicile, travailler dans la rue hors du cabinet, travailler en ligne, autant de contextes qu'il faut s'approprier, autant de nouvelles pratiques qu'il faut penser. Internet par exemple révolutionne les pratiques créant de nouveaux modes relationnels entre le psychologue et son patient.

De ce double point de vue : protection du public et évolution des pratiques des psychologues, les liens entre pratiques et recherche, praticiens et chercheurs sont fondamentaux. Les seconds comme les premiers se trouvent être l'objet de cette aliénation marchande comme l'illustre particulièrement la question des dispositifs et des supports de reconnaissance de la production et de la diffusion scientifique ce qui a conduit la FFPP à devenir un créateur et un promoteur essentiel de la *Conférence des publications en psychologie de langue française*.

Quelles perspectives pour la FFPP pour la décennie à venir ?

Pour fixer nos orientations, nous devons nous interroger sur ce dont la profession a besoin pour vivre et se développer. Ces perspectives, il s'agit de les décliner en termes de propositions pour la profession, telles que la FFPP les formule et essaie de les porter ou d'y contribuer.

La profession doit s'informer et informer

Des médias, comme *Le Journal des Psychologues*, remplissent déjà cette fonction. Pour notre part nous assurons l'information en interne de nos membres comme toute organisation. Mais nous souhaitons aussi développer un partenariat plus formalisé avec tous les médias susceptibles de relayer notre « parole » auprès du grand public. À cet effet la FFPP a créé un réseau de correspondants médias qui assureront le relais auprès de ceux-ci.

La profession doit porter une parole publique

Cela passe principalement par un « discours » de la profession sur la société. Concrètement cette orientation se décline en trois volets :

- porter une parole publique, dans les médias prioritairement mais aussi lors des grands débats nationaux pour faire valoir le point de vue des psychologues ;

- participer, aux côtés des autres professions, aux décisions qui sont prises dans les instances qui définissent les conditions de vie des Français. Les ARS (Agences Régionales de Santé) par exemple doivent compter avec notre voix ;

- maintenir, au travers de la CNCDP, un espace de traitement des mésusages de la psychologie. Amplifier la visibilité des avis de celle-ci concourt notablement à l'atteinte de cet objectif.

La profession doit être défendue comme profession et elle se doit de défendre les psychologues

La *Fédération* n'a pas vocation à participer à la défense d'intérêts salariaux singuliers. Par contre, la défense de la profession, de notre ancrage dans les institutions, de nos responsabilités comme de nos droits, sont au cœur de nos préoccupations.

La FFPP travaille en synergie avec l'ensemble des organisations qui l'ont rejointe. Elle engage des partenariats avec les syndicats et promeut une stratégie d'alliance ouverte chaque fois que l'intérêt général est en jeu, au-delà des clivages partisans ou idéologiques.

La profession doit être représentée au niveau européen et national

La représentation européenne

La FFPP est formellement et statutairement la seule organisation représentant la profession au niveau européen de l'EFPA. Nous n'avons pas l'intention d'abandonner cette place mais nous sommes prêts à la partager. Nous avons pu expérimenter ces dernières années un modèle. Théoriquement, seule une organisation membre de la FFPP peut siéger dans les instances européennes au titre de la FFPP. Nous avons dérogé à ce principe en acceptant que l'AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale) puisse siéger, au nom de la FFPP, dans la commission permanente européenne relative à l'éducation.

Notre volonté est de consolider et d'étendre

ce modèle et avec la SFP, des propositions ont été faites en ce sens, des collaborations avec d'autres organisations, en fonction des champs et thématiques abordés, sont possibles. Europsy a été une base, mais rappelons à ce sujet que le SNP a été dès la mise en place du Cofradec Europsy convié à y participer, ce qu'avaient accepté de leur côté certains membres ou composantes de la SFP.

La représentation nationale

Nous l'avons énoncé dans notre bilan : force est de constater que la FFPP ne regroupe pas l'ensemble des organisations en France et de facto, elle ne peut prétendre à les représenter toutes. Dès lors deux voies s'offrent à nous, qui sont désormais complémentaires :

- accueillir les organisations qui voudraient nous rejoindre : elles bénéficieront de nos acquis et participeront aux actions et choix de la FFPP ;



RASSEMBLEMENT DE
LA PROFESSION

- développer le partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles françaises.

L'objectif n'est plus de systématiquement de chercher systématiquement à harmoniser a priori nos positions mais plutôt de passer des alliances en fonction des dossiers ou des thématiques à traiter dans nos intérêts respectifs, en tenant compte des compétences, des niveaux d'expertise et des statuts de chacun.

La profession doit se coordonner

Cette fonction, déjà largement remplie par le passé, par exemple au sein du GIRÉDÉP, doit être maintenue et amplifiée. Rappelons que le principe d'une « Conférence des organisations », prévues dans nos statuts, a été heureusement expérimentée à l'occasion des présidentielles par l'élaboration d'un texte commun à de nombreuses organisations et syndicats de psychologie, mais nous devons aller plus loin.

(5) Proposition de Roger Lécuyer qui n'a jamais été mise en œuvre

À cet effet, nous proposons la création d'une « Conférence nationale des présidents »⁽⁵⁾.

Réunie au minimum une fois par an, mais aussi autant que de besoin, cette conférence rassemblerait les représentants officiels de toutes les organisations françaises. Au-delà d'un État régulier de la situation de la profession en France, il s'agirait de s'informer sur nos actions, de dégager éventuellement celles qui pourraient être communes, dans le respect des spécificités et des intérêts respectifs.

La profession doit concourir à améliorer la qualité de la formation et le niveau de la profession

Nous l'avons vu, les changements sont permanents et les évolutions rapides. La profession doit être active tout en veillant à ne pas être instrumentalisée. Les domaines et les formes d'exercice se transforment, nous devons accompagner les psychologues pour qu'ils



puissent accueillir ces mutations.

En amont, c'est le cursus de formation des psychologues qui doit être revu. Polyvalent en début de cursus, il doit être spécialisé en fin de parcours. Avec la délivrance du titre, c'est un professionnel que l'université met sur le marché du travail. Nous proposons que les universités s'ouvrent plus aux professionnels, non pas au niveau des stages où ils sont déjà présents, mais dans les instances de conception et de régulation de la formation.

La FFPP s'est engagée dans la formation continue des psychologues. Elle va renforcer cet engagement non pas en compétition avec l'université mais en complément de celle-ci. Deux outils sont à sa disposition pour cela.

Les Entretiens de la Psychologie

Nous les ferons évoluer en ajoutant à la traditionnelle mission d'être un lieu d'échanges et de réflexion, une nouvelle attribution, celle d'être un espace d'actualisation des connaissances.

Les actions de formation continue

Ils répondent à la nécessité d'actualisation des connaissances mais aussi, de plus en plus, ils constituent un complément de la formation initiale (sur les écrits professionnels par exemple).

La profession doit assurer sa pérennité

Notre profession arrive à un tournant de par son évolution démographique. La génération du baby-boom est aujourd'hui sur le chemin de la retraite, des milliers de postes vont soit disparaître, soit être renouvelés. Cela dépend, pour une large part, de la force de notre mobilisation.

Au-delà de l'image que donne notre profession, c'est son utilité sociale qui est en jeu dans cette société en mouvement. Nous devons préparer nos jeunes collègues à exercer dans de nouveaux espaces et à y montrer leurs compétences.

Cet objectif passe par la maîtrise de l'emploi et l'identification des besoins. Pour ce faire, nous allons œuvrer à la création d'un observatoire de l'emploi pour les psychologues. À l'université de préparer les étudiants à intégrer ces nouveaux

besoins, à la FFPP de participer à leur identification. Ces nouveaux professionnels (comme les anciens) nous souhaitons les accueillir. Pour exemple et comme support, depuis 2009, le forum du site web de la FFPP a été l'objet de plus de 70000 demandes par mots clés relatifs à l'emploi (10% des interventions). Ils contribuent à identifier, analyser, découvrir de nouveaux débouchés, examiner leurs articulations à l'évolution des formations.

La profession doit être responsabilisée, elle doit se responsabiliser

La responsabilisation de la profession comme fondement essentiel de son devenir peut se décliner de diverses façons : s'engager, expérimenter, s'approprier, innover, que nous proposons d'illustrer dans quatre thématiques d'actualité récente, en cours ou à venir.

Le GIRéDéP

Nous ne remettons pas en cause et maintenons l'objectif de réglementation qui fonde le GIRéDéP. Nous poursuivons nos travaux en son sein, mais nous complétons notre réflexion. En effet, malgré l'énergie dépensée force est de constater que nous éprouvons des difficultés à définir un modèle clair et consensuel quant à une structure devant accompagner, ou plutôt présider à la demande de réglementation. Comment définir les compétences claires d'une « instance » et formaliser les choix à proposer ? Cette difficulté peut être lue, avec la durée, non seulement comme une difficulté « technique », mais comme une difficulté politique à affronter une diversité de positions. Il est donc souhaitable de reposer ce cadre sur des bases renouvelées.

Si la déontologie concerne tous les psychologues, et si une instance doit concerner tous les psychologues, nous devons prendre en compte la situation politique de la représentativité du GIRéDéP : comment progresser sans réflexion commune avec les centrales syndicales et le SNP ? Notre souhait est d'envisager une relance de la concertation inter organisationnelle pour une structure commune de réflexion. Cette relance tient compte de l'évolution de la réflexion dont semble faire preuve d'autres organisations externes au GIRéDéP.

De plus nous souhaitons aussi à l'interne de la

FFPP expérimenter des voies nouvelles de réflexion et d'action qui permettent de faire progresser notre responsabilité collective au regard de la déontologie dans le plein respect de la CNCDP et de ses compétences.

La FPH

La question des structures de représentation de la profession au sein des établissements hospitaliers pour participer « collectivement plus activement au fonctionnement des établissements » est posée. Ces structures ont vocation à prendre en charge trois types de missions : « clinique », en lien avec le projet thérapeutique de l'établissement ; « formation/recherche » visant la formation des psychologues eux-mêmes, des stagiaires ou des personnels non psychologues et la diversité des activités de recherche ; « administratif » enfin, par exemple par la contribution aux différentes phases des recrutements ou à la procédure de notation des psychologues.

Une expérimentation est mise en place pour les deux années à venir avec les établissements qui souhaitent s'engager dans le processus. A l'issue de cette expérimentation un texte réglementaire plus pérenne pourrait être publié.

La FFPP a donc décidé de favoriser ce mouvement d'expérimentation et a organisé à cette fin une première journée nationale à Lille, le 8 février 2013 : « Psychologues à l'hôpital : s'organiser, du pourquoi au comment ? » Suite à la journée nous avons diffusé des actes mis à disposition de tous pour promouvoir cette réflexion, regroupé des données, obtenu le report de date de dépôt de candidature pour que davantage d'établissements hospitaliers puissent participer à l'expérimentation de façon à promouvoir le mouvement, invité à nouveau nos partenaires à s'associer à cette réflexion.

Les « consultations organisées »

Un certain nombre de structures d'Etat, par exemple la HAS, les ARS, un ensemble de « Hauts Conseils » ou d'instances, ont pour mission d'orienter les politiques publiques ou d'organiser des consultations en vue de l'élaboration de programmes d'action. La FFPP a commencé à y prendre place lorsque des questions touchant la



dimension psychique sont en jeu. Nous venons encore récemment d'intervenir en ce sens auprès du Conseil Supérieur des Programmes. Mais au delà de problématiques qui tiennent à des situations conjoncturelles, la capacité à y tenir une place relève bien de stratégies collectives qui s'inscrivent dans la durée et que les psychologues ne se sont sans doute pas jusqu'ici assez approprié.

Ils peuvent cependant être sources d'initiatives dans leur champ et de 2008 à 2010 près de 100 psychologues et professionnels de l'enfance, universitaires et praticiens ont conduit une réflexion sur les pratiques cliniques de l'examen en psychologie de l'enfant. Le texte introductif à la *Conférence de consensus sur l'examen psychologique de l'enfant* et l'utilisation des mesures en psychologie de l'enfant, initiée par la FFPP avec la participation de la SFP, de l'AFPEN et de l'ACOP-F, stipulait : « La volonté des psychologues de maîtriser les conséquences de leurs démarches diagnostiques en psychologie de l'enfant, de rendre publiquement compte de leurs actes professionnels et des réflexions qui les accompagnent, et de remettre en cause si

nécessaire leurs pratiques, témoigne du souci d'améliorer la qualité des services rendus au public en général et aux personnes consultantes en particulier, d'accompagner les évolutions professionnelles et sociales, de renforcer la crédibilité des actes psychologiques et d'en garantir les compétences. » Les recommandations du jury présidé par J. Grégoire et composé à parité de 11 psychologues et 11 membres de la société civile, ont été largement diffusées, un ouvrage a été édité (Voyazopoulos, Vannetzel & Eynard, 2011), et nous soutenons l'idée du passage, par ce recours à la conférence de consensus, d'un « modèle expert à un modèle dynamisant » « pour l'avenir des psychologues et de la psychologie » (Schneider, 211, p.63).

La psychothérapie

Si la FFPP a été en première ligne pour défendre les psychologues dans le cadre de l'élaboration du décret relatif au titre de psychothérapeute et de l'arrêté et de ses annexes, elle n'a eu de cesse de souligner les insuffisances de la loi au regard de la dimension éthique sous-tendant nos pratiques. Etant donné la mise en œuvre de la loi, il apparaît légitime, voire indispensable, en tant qu'organisation de psychologues, de tenter de définir ces « *dispositifs spécifiques d'apprentissage et de transmission des méthodes psychothérapeutiques* », dans la mesure où ceux-ci ne sont paradoxalement pas exigés par la réglementation pour faire usage du titre de « psychothérapeute ».

Les recommandations de l'EFPA proposent un cadre qui a l'avantage de présenter des critères de formation correspondant à une réelle qualification des psychologues en matière de psychothérapie, par rapport à la dite réglementation qui ne propose qu'une qualification en psychopathologie, formation nécessaire mais non suffisante. Comment et dans quelle mesure la formulation de propositions, de type recommandations, pourraient contribuer à une réelle meilleure protection des usagers faisant appel à des psychologues pour une psychothérapie, voilà les questions que nous souhaitons initier.

À cette fin, nous proposons la constitution d'un groupe de travail pluriréférencé de

collègues psychologues, tenant compte de la diversité des modèles thérapeutiques (approches psychanalytique, systémique, cognitivo-comportementale, existentielle et phénoménologique, etc.) qui acceptent d'engager un échange exploratoire dont l'objectif sera d'examiner la pertinence et les conditions d'élaboration et de diffusion de recommandations relatives à la formation en psychothérapie en France.

En conclusion :

Le retour sur les choix fondamentaux de la FFPP et ses orientations

Les objectifs institutionnels de rassemblement fixés lors de la création de la FFPP n'ont été de fait que partiellement atteints. Nous avons la conviction que le bilan, tel que nous venons de le tracer, est cependant positif, qu'il nous encourage à poursuivre cette aventure et à la faire partager en particulier avec les nouveaux professionnels.

La FFPP a été fragilisée, parfois attaquée, elle a survécu, mieux : elle a montré une ampleur d'action.

La FFPP a promu la concertation, mieux : elle cherche à la structurer et à la renforcer.

La FFPP a été à l'initiative de partenariats, mieux : elle l'a fait au service d'actions et d'objectifs innovants.

La FFPP est porteuse de choix originaux, mieux : elle cherche systématiquement à les partager et elle cherche à convaincre que ce partage est une nécessité.

Demain, c'est-à-dire en 2015, le « titre de psychologue » aura 30 ans : en continuité des espoirs qui ont fondé la FFPP et en continuité et illustration de ce bilan et de nos propositions d'action, nous croyons nécessaire de mettre en perspective ces trois décennies pour les psychologues et la psychologie, avec les psychologues bien sûr et d'abord, mais aussi avec le public, les usagers, leurs représentants, les institutions. La FFPP aimerait inviter tous ceux qui souhaitent s'associer à cet événement, invitation à collaborer ensemble à un projet commun qui permettra à la profession et à la discipline d'aborder plus forte et plus sereine les enjeux de demain.

Les Brèves

Appel à cotisation pour l'année 2014

Daniel Le Garff, trésorier de la FFPP

L'année qui vient de s'achever a vu notre fédération fêter ses dix ans d'existence. Les objectifs qu'elle s'était fixés au cours de ces dix années restent d'actualité. Sa volonté constante de rassembler praticiens et universitaires autour du titre unique n'a pas faibli.

La FFPP n'existe que parce que vous souhaitez, en tant que psychologue, œuvrer pour l'avenir de notre profession ainsi que de notre discipline. Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à montrer cette détermination à travers votre adhésion à la FFPP ou par le renouvellement de votre adhésion.

Cette démarche marque une volonté de vous mobiliser afin d'aborder collectivement les nombreux problèmes qui sont le lot quotidien du psychologue, quel que soit son lieu d'exercice, et de la profession dans un contexte sociétal peu favorable à la réflexion et qui tient trop souvent à distance les problématiques.

Choisir la FFPP est pour nous un bon choix car notre Fédération a apporté la preuve de sa représentativité en tant qu'organisation et de son dynamisme dans sa capacité à répondre aux attentes de la profession.

Le développement de la FFPP est une nécessité pour notre profession. Pour ce faire, nous avons besoin de votre soutien et de votre engagement. Par le renouvellement de votre adhésion et de votre cotisation vous permettez à votre Fédération de se doter des moyens

nécessaires à son action.

Outre les nécessités financières qui découlent de ses besoins pour assurer un fonctionnement et un service de qualité, l'engagement de ses membres est indispensable. Ainsi, si votre coordination régionale peut vous aider (regroupement et rencontres régulières à travers des groupes d'intervision, des conférences, des colloques...), vous pouvez aussi lui apporter votre engagement. Parlez autour de vous de cette adhésion : vous verrez qu'il n'est pas très difficile de montrer à d'autres psychologues que c'est le bon choix. Nous avons besoin de vous pour que davantage de collègues deviennent adhérents, que ce soit individuellement ou par l'intermédiaire d'associations, d'organisations, de collèges, etc.

Outre l'engagement que traduit votre adhésion, rappelons qu'elle vous permet de bénéficier de réductions substantielles (accès à des formations, des journées d'études, des colloques... de qualité à prix réduit).

Vous constaterez également que cette année le montant des cotisations a baissé et que les adhérents non imposables bénéficient du tarif étudiant. Avec ce geste, nous faisons le pari que vous serez de plus en plus nombreux à nous rejoindre.

N'hésitez pas à en parler aux collègues susceptibles de devenir adhérents !

Renouvelez dès maintenant votre cotisation de l'année 2014 en vous connectant sur le site de la FFPP (ffpp.net ou psychologues-psychologie.net) : la FFPP compte sur vous comme vous pouvez compter sur sa volonté de faire progresser l'ensemble des champs de la psychologie.

Au plaisir de vous compter parmi nous.



Sisi fête son anniversaire

Sidonie, psychologue

Le froid s'est installé et fige jusqu'aux pensées. Sisi, la psy étrenne ses nouvelles bottes qu'elle estime « très professionnelles, psychologue chic mais accessible et bienveillante ». Elle combat la morosité grâce aux braseros des terrasses de café. C'est bientôt son anniversaire. 7h45, le train de banlieue se traîne.

10ans, 10ans à écouter la souffrance psychique, à discerner les fragilités, à comprendre, en partie seulement, ce qui anime les personnes, assises là en face, ce qu'elles traversent, ce qu'elles peuvent dire de l'indicible et du non-sens de la maladie. 10 ans à entendre la parole de l'autre, humblement, respectueusement, en ce qu'elle est singulière, en ce qu'elle est souveraine, en ce qu'elle est essentielle. 10 années difficiles et pourtant incroyablement vibrantes. 10 ans de clinique. 10 ans d'un métier exceptionnel.

20 ans, 20 ans d'engagement. Sisi, pas encore psychologue à l'époque, est tombée dans la marmite des colères étudiantes contre

les réformes. 20 ans, à l'université, les premières luttes à la Sorbonne en hiver, les meetings, les grèves, les soirées de discussions enflammées entre philosophie et politique. 20 ans de combats contre les déterminismes sociaux, 20 ans bercés dans le collectif. 20 ans à éprouver la force et la faiblesse du langage ; être parlant-être politique.

40 ans, c'est l'anniversaire de Sisi. Suffit de la centration, se dit-elle, tout à coup. Suffit du moi. Suffit du retour sur soi. Sisi rêve d'une fête d'anniversaire, d'une grande fête ouverte sur les autres. Il est temps d'être avec l'autre, de se confronter à sa pensée, à ses valeurs, à ce qu'il défend aussi, peut-être au risque de découvrir qu'il n'est pas si autre que ce que l'on croyait ou que l'on est un peu moins singulier que ce que l'on imaginait.

Le train de banlieue file vers la consultation hospitalière, comme le voilier du désir d'Henri Laborit. Elles sont vraiment bien ces nouvelles bottes !

Parution du rapport Robiliard sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie

Gladys Mondière

Le dernier rapport sur la santé mentale a été rendu à la Ministre des affaires sociales et de la Santé, Mme Marisol Touraine, par le député socialiste, Denys Robiliard le 8/01/2014. Ce rapport avait préalablement été adopté à l'Assemblée Nationale le 18/12/2013.

Depuis les années 2000 jusqu'à ce jour, les rapports se succèdent offrant une place tout à fait variable aux psychologues. Le plus souvent peu auditionnés ou pris en compte pour établir ledit rapport, leur place reste en portion congrue. Un bilan de la place des psychologues dans ces rapports paraîtra dans le prochain Fédérer.

Dans le rapport Robillard, si l'on peut regretter

une certaine confusion quant à notre profession (distinction professionnelle entre psychologue de la FPH et ceux travaillant dans le médico-social ???, p.44). Nous retiendrons surtout dans sa 25ème recommandation (p.85) un rôle accru pour les psychologues dans les réponses aux premières demandes, et pour la première fois, réfléchir à « la possibilité et les modalités d'une prise en charge de leur exercice par l'assurance maladie ». Une véritable ouverture à saisir pour notre profession.

Retrouvez le rapport en ligne en cliquant ici (ou sur le site <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1662.asp>)

Congrès extraordinaire - CAF

Congrès extraordinaire et Conseil d'Administration Fédéral

Samedi 1er février 2014
de 10h à 18h

Lieu

Centre Hospitalier Sainte Anne, 1, rue
Cabanis, 75014 PARIS (Métro St Jacques)
Salle H. Michaux

Appel à candidature

La FFPP et la SFP mettent en place une nouvelle structure commune pour gérer EuroPsy en France : le CoFraDeC EuroPsy. Cette structure se compose d'un conseil d'administration constitué de représentants des deux organisations et d'un comité exécutif, nommé par le conseil d'administration et chargé de la délivrance de la certification en France.

Le comité exécutif du CoFraDeC EuroPsy est composé de 8 membres plus un président nommé séparément.

Les 8 membres sont 4 praticiens et 4 universitaires.

Sur les 4 praticiens,

- 2 sont dans le champ professionnel psychopathologie, psychologie de la santé
- 1 dans le champ de la psychologie du travail et des organisations
- 1 dans le champ de la psychologie du développement et de l'éducation

Il en va de même pour les 4 universitaires.



L'appartenance à l'une des organisations n'est pas une nécessité.

Pour faire acte de candidature, il suffit d'envoyer une lettre de motivation accompagnée d'un CV soit à la FFPP, 71 avenue Edouard Vaillant 92774 Boulogne-Billancourt cedex, soit à la SFP, 71 avenue Edouard Vaillant 92774 Boulogne-Billancourt cedex. Ce courrier devra parvenir avant le 31/01/2014.

Le président du CoFraDeC EuroPsy devra nécessairement être membre de la SFP et de la FFPP. Il peut être universitaire ou praticien. Pour être candidat à la présidence, il faut également envoyer pour la même date, aux deux organisations, une lettre de motivation et un CV.

Lancement groupe de travail « Santé au travail »

Magali Manzano

En juin 2013, une chargée de mission Santé au Travail a été nommée au sein de la FFPP, il s'agit de Magali Manzano, psychologue du travail. Désireuse de constituer un groupe de travail dédié à cette thématique, un appel à volontariat a été publié dans Fédérer n°70. Des psychologues, praticiens ou enseignants-chercheurs ont manifesté leur intérêt pour cette initiative. Ainsi, la première rencontre du groupe aura lieu Samedi 08 février 2014 à Paris. À cette

occasion, les objectifs et le calendrier des réunions seront définis. Vous serez régulièrement informés des avancées du groupe via Fédérer et les Brèves.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail c'est encore possible, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission Santé au Travail par mail à magali.manzano@ffpp.net

Belgique : la reconnaissance du métier de psychologue passe d'abord par le Code de Déontologie

Karin Teepe

Le 13/11/13, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les prescriptions en matière de déontologie qui s'appliquent aux psychologues.

Les domaines suivants sont réglementés:

- le secret professionnel
- le respect de la dignité et des droits de la personne
- la responsabilité du psychologue
- l'intégrité et l'honnêteté du psychologue

C'est là une étape importante sur le chemin de la reconnaissance officielle des psychologues comme une nouvelle profession de santé en Belgique.

Cette décision politique est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les différents acteurs, les pouvoirs publics, la FBP (Fédération Belge des Psychologues), l'APPPSY (Association des Psychologues Praticiens d'orientation Psychanalytique), la Commission Belge des Psychologues, instance officielle créée en 1997 par l'État à la suite de l'instauration du Titre de Psychologue, instance de réflexion sur la profession auprès du gouvernement, et qui gère notamment les listes d'inscription officielles des psychologues exerçant en Belgique (à peu près l'équivalent des listes ADELI en France).

Il s'agissait d'aboutir, avec l'ensemble de la profession, à un accord permettant de circonscrire l'ensemble de la problématique : la protection du public des mésusages (les "abus", comme disent nos collègues belges qui ne se soucient pas d'un vocabulaire trop consensuel); l'habilitation à pratiquer la psychothérapie et la reconnaissance de la profession de psychologue.

Concrètement, l'impulsion à la renégociation dans ce champ avait été donnée par une nouvelle Directive Européenne 2005/36/CE,

promouvant l'installation dans les pays membres de personnes diplômées en provenance d'autres pays de l'UE, sur les prérequis d'une qualification professionnelle et la libre prestation des services.

En réaction à cette Directive (qui s'impose à tous les pays membres de l'UE après adaptation du texte à la législation nationale, ce qui a été effectué en Belgique par la loi du 13/12/2007, loi instaurant un nouveau cadre pour la reconnaissance des qualifications professionnelles CE), la Commission Belge des Psychologues a établi en 2008 un relevé exhaustif des activités exercées par les psychologues belges ainsi que des services offerts par eux. Il s'agissait d'obtenir une "photographie" de ce qui existe en Belgique afin de disposer d'un comparatif permettant d'évaluer l'offre et la qualité de celle-ci, de souligner les manques éventuels et de proposer des rattrapages.

Ce travail a en premier lieu mis en évidence le fait que la déontologie est bien le point d'ancrage permettant de définir, unifier et de reconnaître dans sa spécificité une profession qui compte des domaines d'intervention et des méthodes d'intervention ainsi que des bénéficiaires extrêmement diversifiés.

Le Code de Déontologie, dans le projet de loi, a été regroupé sous les 5 chapitres déjà mentionnés.

1. Le secret professionnel :

Il s'agit d'une question-clé. Les interventions du psychologue se fondent sur une confiance réciproque permettant d'aborder l'intimité de celui qui sollicite ou consulte. Les psychologues travaillent, hors cabinet, dans le cadre d'équipes pluri-disciplinaires : quel échange avec ces équipes, quelles informations sont à transmettre: les modalités d'observance et ceux de la rupture

du secret professionnel sont à évaluer à chaque fois de manière scrupuleuse.

L'obligation de signalement aux autorités de situations de danger pour des mineurs et des personnes vulnérables forment une thématique supplémentaire, sujet de société sensible, bordé de manière précise par des textes de loi, compte tenu des risques qu'il comporte.

2. Le respect de la dignité et des droits de la personne :

Compte tenu de la formation du psychologue qui lui donne une position "d'expert" et compte tenu des situations de détresse ou de perte de repères qui sont traditionnellement à l'origine de la consultation du psychologue, des conditions et des limitations de son intervention doivent être fixées afin d'éviter les abus possibles

3. La responsabilité du psychologue :

Cette thématique passe par la responsabilité civile et pénale du psychologue, par la responsabilité du professionnel du choix qu'il effectue dans le travail avec son client, notamment dans l'application des méthodes et techniques employées, par la responsabilité éthique de refuser une intervention lorsque le psychologue sait ne pas avoir les compétences requises, jusqu'à la responsabilité de distinguer les différentes missions et fonctions qui sont les siennes.

4. Les compétences du psychologue :

Ses compétences se définissent comme le résultat de sa formation initiale, de la réactualisation continue de ses connaissances, de ses spécialisations et supervisions, du discernement de son implication personnelle dans sa compréhension d'autrui.

5. L'intégrité et l'honnêteté du psychologue :

Elles se reflètent dans l'adaptation des méthodes et techniques choisies pour une intervention. Le psychologue est tenu de ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses ou sectaires ou tout autre intérêt idéologique.

Un deuxième aspect a été mis en évidence par l'état des lieux effectué par la Commission Belge des Psychologues : l'importance du maintien d'un

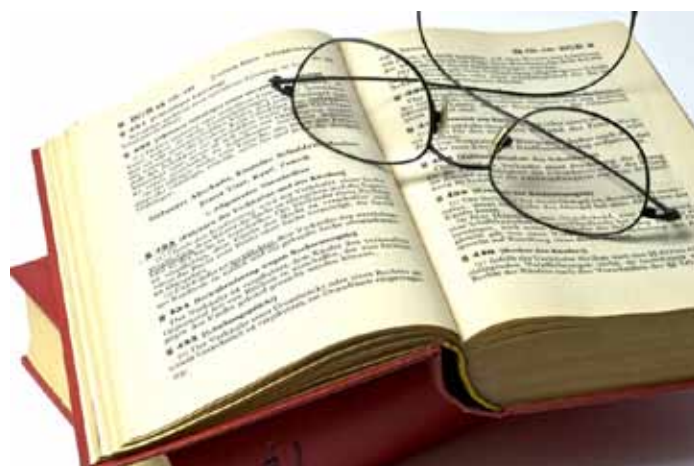
haut niveau de formation initial et sa réactualisation constante. En conséquence, la Commission Belge des Psychologues a formulé des recommandations, notamment de la protection du niveau de formation et la mise en œuvre d'un stage d'adaptation, en particulier à travers la mise en œuvre d'Europsy; ceci en contrepartie de la mise en œuvre de la Directive Européenne 2005/36/CE.

C'est ce travail qui a permis de formuler l'ambition de pouvoir associer le titre, juridiquement, à la pratique déontologique et d'effectuer la demande de la reconnaissance des psychologues comme nouvelle profession de santé, ce qui associe la question du remboursement des séances psychologiques par les caisses d'assurance-maladie.

Lors de sa conférence de presse tenue le 5/11/13 afin d'informer le public et saluer l'avancée du dossier, la ministre de la Santé Mme Laurette Onkelinx a certes indiqué qu'il ne pouvait être question d'un remboursement des prestations des psychologues, l'État ne disposant pas du budget prévisionnel nécessaire.

Néanmoins, la réflexion est sur la table. L'état psychologique d'une partie de la population, en raison de troubles divers, et les coûts correspondant pour la collectivité, à des troubles non-soignés, doivent être évalués.

Un tel travail de réflexion et de concertation patiente effectué par nos voisins mérite d'être salué. Il est particulièrement riche en comparatifs et enseignements pour la France où se déroule actuellement une discussion sur les conséquences possibles d'une mise en œuvre réelle du code de déontologie.



Du nouveau pour la commission éducation de la FFPP

Jacques Garry, Caroline Villaret,
Françoise Corman & Benoît Schneider

La commission éducation a pour vocation de fédérer l'ensemble des psychologues du champ de l'éducation : premier et second degré, public et privé de la maternelle à l'université.

Dans l'éducation nationale

Si les psychologues du premier degré sont pratiquement les seuls en Europe à ne pas avoir de statut clairement défini le ministère de ne donne pas actuellement de garantie afin d'envisager une avancée dans ce domaine. Cependant l'ouverture récente d'un chantier des métiers et l'élaboration, en partenariat avec un syndicat majoritaire au sein de l'EN (Éducation Nationale), d'une fiche métier pour le psychologue ne modifie pas vraiment la situation. Est-il pertinent d'élaborer cette fiche métier du psychologue uniquement au sein du RASED, dispositif en voie d'extinction ?

Dans le secteur privé

En revanche les psychologues des écoles privées ont un statut. Ils interviennent de la maternelle à l'université et travaillent en service. Afin de répondre aux demandes pour des élèves d'âges sensiblement différents, nombre de ces psychologues se sont spécialisés en primaire ou secondaire, interventions psychologiques ou liées à l'orientation scolaire ou professionnelle. C'est un exemple à méditer.

Constat

Dans la situation actuelle, la revendication d'un service public de psychologie de la maternelle à l'université reste une revendication majeure même si la résistance au changement demeure compte tenu des équilibres internes et des clivages entre les différents représentants associatifs et syndicaux.

Des projets

La commission de la FFPP choisit de travailler à un projet fédérateur pour l'ensemble des partenaires afin de favoriser la définition d'un socle commun à la profession et permettre un rassemblement. Ce projet pourrait s'articuler autour d'une des trois propositions suivantes :

- Une approche autour de la formation : le psychologue de demain, quelle formation en conformité avec ses missions ? comparer ce qui se fait actuellement avec d'autres modèles européens...

- Développer la connaissance de nos actions, les faire connaître, définir le cadre et les modalités d'actions dans le respect de la déontologie, porter à la connaissance des usagers, des parents de l'administration ces actions et pourquoi pas traiter de sujets actuels comme le harcèlement dans les établissements ou les situations de crises .

- Construire un modèle de représentation comme il se fait actuellement pour la fonction hospitalière : « s'organiser du pourquoi au comment ? » en définissant les trois volets : clinique, administratif et formation recherche... »

La commission de la FFPP souhaite pouvoir s'élargir à tous ceux qui souhaitent prendre part et enrichir ces réflexions. Prenez contact avec le siège de la FFPP (siege@ffpp.net)

Tribune Libre

Dans un souci constant de maintenir et de développer nos liens avec les lecteurs de Fédérer, le bureau nouvellement élu a proposé la création de deux rubriques : le courrier des lecteurs et une tribune libre.

Une revue comme Fédérer engage notre organisation dans les propos, analyses et avis que nous publions. Ainsi les articles sont soumis au comité de rédaction et s'ils sont, en règle générale, toujours publiés, ils peuvent cependant être refusés s'ils s'opposent radicalement aux valeurs et missions de notre organisation.

Cette posture présente l'avantage d'offrir une ligne éditoriale claire et cohérente.

Toutefois on ne peut manquer de relever son principal défaut : un droit de regard sur les opinions exprimées dans notre bulletin. C'est dommageable et contraire à une de nos valeurs : le fonctionnement démocratique de la FFPP. La tribune libre constitue un moyen simple de résoudre cette équation. Elle permet

de distinguer symboliquement un écrit validé par le comité de rédaction d'un écrit qui n'engage que son auteur. Positions opposées à celles de la FFPP, divergences politiques ou idéologiques, mouvements d'humeur, prise de positions personnelles ont dorénavant un espace d'expression dans Fédérer, c'est la tribune libre.

Nous vous invitons à l'utiliser en nous signalant lors de vos envois d'articles que c'est dans ce cadre que vous souhaitez être publié.

À vos plumes,

Le comité de rédaction de Fédérer.



COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DEONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Le psychologue & le secret professionnel

Actes de la journée d'étude Déontologie 2012
en vente sur la boutique FFPP

<http://psychologues-psychologie.net/shop>

Disponible en version électronique ou en version papier (74 pages)

Formation



Retrouvez les détails concernant chaque formation sur le site EPEP www.entretiensdelapsychologie.org, rubrique Catalogue.

Il reste encore quelques places à saisir pour 3 sessions de formation

Les inscriptions sont ouvertes pour les formations suivantes

Les Écrits Professionnels du Psychologue

Le psychologue est amené à rendre compte de sa pratique et pour cela il produit des écrits: exercice complexe car traversé par des enjeux déontologiques, éthiques, juridiques, et subjectifs. Tous ces aspects seront questionnés et étudiés au cours de cette formation.

Prochaine session à Paris : 05 février 2014 - 07 février 2014 - animée par Brigitte GUINOT

Animateur Groupe Analyse des Pratiques

Le groupe d'analyse des pratiques : un outil des psychologues dans les institutions.

L'animation des groupes d'analyse des pratiques est un exercice professionnel de plus en demandé au psychologue. Cette formation a su s'adapter aux contraintes des groupes d'analyse des pratiques lorsqu'ils sont animés par des psychologues.

Prochaine session à Paris: 3-4 février + 17-18 mars + 7-8 avril 2014 - animée par Sylvie LEGEINDRE

Psychologue dans la Fonction Publique Hospitalière : se préparer au Concours

Vous êtes psychologue contractuel de la FPH et envisagez de devenir titulaire. Préparez vous activement et concrètement au concours en participant à la journée de formation proposée par la FFPP.

Prochaine session à Paris: 13 février 2014 - animée par Marie-Thérèse FOURGEAUD

Victimes de traumatismes : Quels soins ? Rôle et place du psychologue

Si la prise en charge psychologique des personnes victimes de traumatisme est une situation fréquemment rencontrée par le psychologue, elle n'en demeure pas moins délicate à mettre en œuvre. Ces trois journées aborderont de manière très complètes les spécificités de ces prises en charge.

Prochaine session à Paris : 24, 25 et 26 mars 2014 - animée par Karin TEEPE

La Place du Psychologue dans le Secteur Social et Médico-Social

Vous exercez dans le secteur privé du secteur social et/ou médico social : découvrez les outils indispensables pour assumer votre fonction de psychologue et assurer votre position de salarié.

Prochaine session à Paris : vendredi 28 mars 2014- animée par Daniel LE GARFF

La maltraitance des mineurs

Rôle et place du psychologue dans le dépistage, le signalement et l'accompagnement de la victime dans la procédure pénale.

Toutes les situations de maltraitance familiale, institutionnelle et de son corolaire le signalement, seront abordées dans cette formation. Le rôle et la place du psychologue y seront attentivement examinés et clarifiés.

Prochaine session à Paris : 9-10-11 avril 2014- animée par Karin TEEPE et Madeleine LE GARFF-ROMÉ

Manifestations Professionnelles



COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Le psychologue dans les institutions et les organisations : question(s) de déontologie

Journée d'étude - 12.04.2014 - Boulogne-Billancourt

Argumentaire

La position du psychologue exerçant en institution ne semble jamais aller de soi. Le fonctionnement et les injonctions institutionnels questionnent la spécificité de sa place et de ses fonctions au regard de sa mission fondamentale, affirmée par le code de déontologie :

«Faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique».

À l'occasion de cette 3^{ème} journée d'étude, la CNCDP, mobilisée sur les questions de déontologie et interpellée régulièrement par des professionnels-psychologues, souhaite engager une réflexion sur le thème de l'impact des réalités et des évolutions institutionnelles sur la mise en œuvre des pratiques, en conformité avec la déontologie. Nous souhaitons que cette réflexion ne se limite pas à un secteur d'activité du psychologue mais permette d'appréhender ce que l'exercice dans les institutions de santé, de travail et d'éducation engendre comme types de rapports, de difficultés mais aussi de possibilités institutionnels.

Le terme institution sera pris dans son acception large de structure professionnelle publique, privée, associative, dotée de modes d'organisation, de fonctionnement, et de distribution du pouvoir régis par des normes instituées.

Trois interventions et trois ateliers (travail, éducation, santé) permettront de réfléchir ensemble et de montrer comment le thème apparaît dans le travail de la CNCDP, mais aussi comment sont vécus et analysés sur le terrain : l'articulation entre institution et identité professionnelle, les évolutions professionnelles,

la question de l'indépendance professionnelle et de la mission confiée, l'évaluation du travail du psychologue, la relation avec la hiérarchie, la relation au fonctionnement institutionnel, les marges de manœuvre, le pouvoir instituant des psychologues...

Programme

9h-9h30 : Accueil des participants

9h30-9h45 : Ouverture

Benoît Schneider (Président FPPP) et Claire Silvestre-Toussaint (Présidente CNCDP)

9h45 - 10h30 : Le psychologue dans l'institution. Un tiers inclus et sa boussole ?

Alain Létuvé

10h30 - 11h : Pause

11h- 11h45 : Impératif de productivité et respect de la déontologie.

Les répercussions des nouvelles injonctions institutionnelles sur la pratique professionnelle des psychologues.

Élise Marchetti et Catherine Martin

11h45-12h30 : Le psychologue et l'institution dans les demandes adressées à la CNCDP et les avis rendus.

Catherine Mastio et Michel Piolat

12h30 - 14h : Pause

14h-15h30 : Ateliers

Questions de déontologie déclinées dans les institutions et organisations. Exemples issus des pratiques.

- Santé - Élise Marchetti, Catherine Martin

- Éducation - Catherine Mastio, Catherine Rouyer-Nicolas

- Entreprise et Travail - Sandrine Schoenenberger, Marie-Françoise Valax

15h30 - 16h : Pause

16h-17h : Synthèse ateliers - Clôture de la journée

(Informations pratiques page suivante)

La CNDP commission indépendante est soutenue financièrement depuis sa création par la FPPP.
Les modalités d'inscriptions en ligne sont sécurisées via le site de la FPPP.

Tarifs :

- 90,00 € - Prix Public
- 45,00 € - Prix Adhérent (membres individuels et des organisations de la FPPP)
- 25,00 € - Prix Étudiants

Moyens de paiement :

Paiement en ligne via la boutique FPPP : La FPPP dispose d'une boutique en ligne vous permettant de régler par carte bancaire vos frais d'inscription. Pour accéder à la boutique, rendez vous à l'adresse www.psychologues-psychologie.net/shop. Rapide et fiable, ce moyen permet de valider votre dossier en quelques minutes.

Paiement par chèque : Il vous suffit de nous envoyer en envoi postal votre règlement à l'adresse suivante : FPPP CNDP 2014 - 71, avenue Édouard Vaillant - 92774 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex.

Formulaires d'inscription :

L'inscription à la journée d'étude se fait exclusivement en ligne via les formulaires mis en place sur le site de la FPPP <http://psychologues-psychologie.net> rubrique Colloques & Journées ou via le flash code disponible sur cette page.

Deux types d'inscriptions sont possibles pour cette journée : l'inscription individuelle (public, adhérent FPPP ou étudiant) ou l'inscription avec prise en charge de l'employeur.



Renseignements :

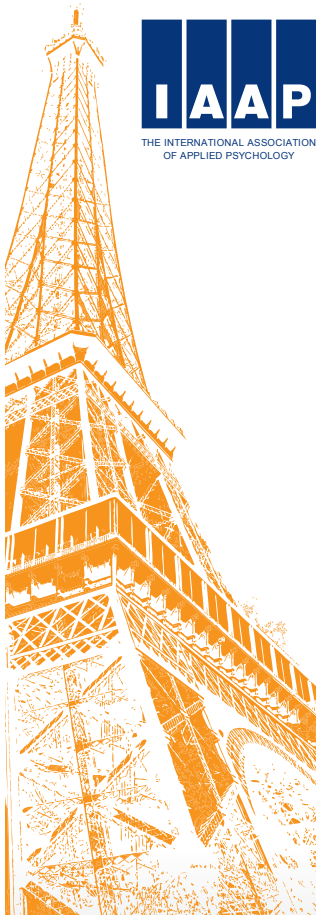
- Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :
- Par voie postale : Fédération Française des Psychologues & de Psychologie - 71, avenue Édouard Vaillant - 92774 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex.
 - Par téléphone : 01 55 20 54 29.
 - Par fax : 01 55 20 54 01.
 - Par courrier électronique : siege@ffpp.net.

Horaires :

La journée se déroulera le 12 avril 2014, de 9h à 17h.

Lieu :

Université Paris Descartes - Amphithéâtre ANZIEU
71, avenue Édouard Vaillant - 92100 Boulogne-Billancourt



28^{ème} Congrès International de Psychologie Appliquée

8-13 juillet 2014
Paris, Palais des Congrès

De la crise au bien-être durable

Co-organisé par :



Appel à communications individuelles, sessions coordonnées et posters :
Date limite de soumission : 1^{er} décembre 2013

Notez bien les dates de cet événement exceptionnel pour la psychologie française !

Les langues officielles du congrès sont l'anglais et le français.

Une traduction simultanée sera proposée pour les sessions transversales majeures.

Un programme francophone est en cours d'élaboration.

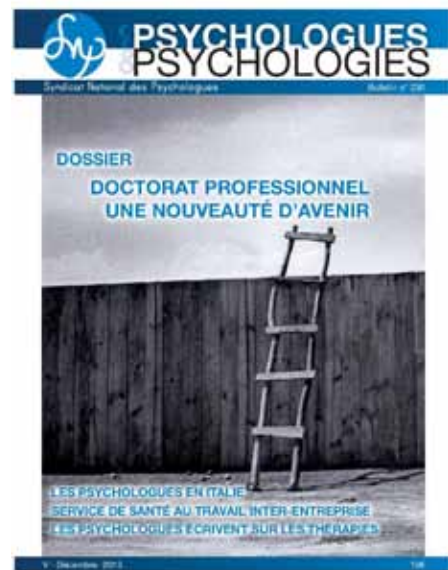
Découvrez le programme préliminaire et suivez l'actualité du congrès sur le site www.icap2014.com



Librairie



Le Journal des psychologues
Numéro 313,
Décembre / Janvier
Patient et famille en psychiatrie. L'ap-
proche systémique.



Psychologues & Psychologies
/Numéro 230 Décembre 2013
Doctorat professionnel, un nouvel avenir



Sciences Humaines
Mensuel n° 255
Janvier 2014
Reprendre sa vie en main



Le Cercle Psy
N°11
Dec 2013 - janv-fév 2014
La nouvelle science des rêves

Tarif d'abonnement réduit au Bulletin de Psychologie pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux Bulletin de Psychologie exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le Bulletin de psychologie et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 € (au lieu de 85 €), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP. Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP, pour souscrire l'abonnement.

Fédérer

Revue des Psychologues & de Psychologie

Collection "Spécial Fédérer"

Psychologie de l'Urgence

Quand Haïti « gronde » : 12 janvier 2010



Psychologie de l'urgence

En 2013, la Collection "Spécial Fédérer" offre au lecteur son premier numéro. La Coordination Régionale de Guadeloupe de la FFPP est à l'initiative de ce numéro, suite au séisme du 12 janvier 2010 en Haïti. Trois ans après, Haïti continue de prendre en compte, dans sa reconstruction en cours la dimension humaine, psychologique et sociale.

À travers différents témoignages, 21 auteurs, praticiens et universitaires, de Guadeloupe, d'Haïti et de France hexagonale, témoignent dans cet ouvrage, des différentes modalités des interventions psychologiques mises en œuvre, après cette catastrophe.

Les différentes contributions s'articulent autour des questions : du psychotraumatisme, de la clinique dans les situations d'urgence, des différentes modalités de l'intervention auprès des blessés psychiques et physiques, de l'intervention auprès des personnes victimes et impliquées, de l'accompagnement des équipes de sauveteurs et de soignants, de l'éthique et de la déontologie, de la clinique institutionnelle, de la clinique des enfants en voie d'adoption et de l'appareillage dans un contexte de crise, et des différentes questions connexes soulevées par cette situation et ce contexte singuliers.

L'ouvrage, présenté par le Professeur émérite Michèle Bertrand, est introduit par les co-présidents de la FFPP en janvier 2010, Brigitte Guinot et Benoît Schneider.

Il est disponible en Guadeloupe et en métropole au prix de 25€. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter le siège de la fédération: siege@ffpp.net.

L'Agenda de la FFPP

- | | |
|-------------------|-------------------------------|
| • 31 janvier | BF & BFE E |
| • 1er février | CAF |
| • 8 février | Commission Santé au travail |
| • 15 février | BF |
| • 21 & 22 février | CNCDP |
| • 15 mars | Journée d'étude Ile de France |
| • 21 mars | BF |
| • 21 & 22 mars | CNCDP |



L'Adhésion à la FFPP

Adhésion individuelle 2014

Tarif	1ère cotisation	Renouvellement
Normal	73 €	108 €
Retraité ⁽¹⁾	48 €	78 €
Réduit ⁽²⁾	35 €	35 €

Adhésion 6 mois (à partir du 01/07/2013 jusqu'au 31/12/2013)

Tarif	Cotisation
Normal	36.50€
Réduit ⁽²⁾	17.50€

Adhésion 14 mois (du 01/11/2013 au 31/12/2014)

Tarif	Cotisation
Normal	consulter le siège
Réduit ⁽²⁾	consulter le siège €

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

Adhésion organisationnelle 2014

Nombre d'anciens adhérents x 43,00 €

+

Nombre de nouveaux adhérents x 28,00 €

Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

Cotisation APAJ (Assistance Professionnelle et Aide Juridique)

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres : 26,00 €.

Cotisation de soutien

Possible pour tous, facultative : 50,00 € minimum.

Avec le site de la FFPP :

www.psychologue-psychologie.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique Adhérer ou rubrique A télécharger > Documents Adhésion), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP par e-mail à siege@ffpp.net, par téléphone au 01 55 20 54 29 ou par fax au 01 55 20 54 01.

S'abonner à Fédérer

Fédérer et Brèves de Fédérer (version papier) :

60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

Publier dans Fédérer

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à celine.thietry@ffpp.net pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer ou Brèves de Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. 01 55 20 54 29 Fax 01 55 20 54 01
e-mail siege@ffpp.net
www.psychologues-psychologie.net